



**Article 1 :** L'A.H.C.E (Association des Habitants de la Commanderie) organise le dimanche 19 octobre 2025 un vide-grenier de 8h30 à 15h, ouvert aux particuliers dans la limite des places disponibles.

**Article 2 :** Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception des bulletins accompagnés de leur règlement. Les annulations ne donnent droit à aucun remboursement. Date limite des inscriptions : le samedi 18 octobre 2025 12h. **La participation des exposants se limite à 2 manifestations par an.** Les informations recueillies par l'A.H.C.E sont tenues à la disposition des services de police pendant et après la manifestation et conservées.

**Article 3 :** Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ainsi que d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation sans indemnité d'aucune sorte.

**Article 4 :** L'A.H.C.E, organisatrice, se réserve l'exclusivité de la restauration et de la buvette.

**Article 5 :** Accueil des exposants à partir de 6h jusqu'à 8h. **Interdiction de circuler et stationner sur le site de 8h30 à 16h, aucun véhicule ne sera toléré (arrêté municipal).** Des parkings sont à disposition aux alentours du site.

**Article 6 :** Les marchandises exposées (**tout sauf alimentation et animaux**) demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire, à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration sur les objets achetés ou vendus.

**Article 7 :** L'exposant s'engage à respecter l'emplacement qui lui est attribué, **et à le restituer propre, sans laisser de marchandises invendues et de cartons.** Il est informé qu'il doit prévoir table et parasol/chapeau ou chapiteau **sur la surface allouée** pour parer aux caprices de la météo (soleil ou pluie).

**Article 8 :** Mauvais temps, pluie, ne peuvent donner droit à aucun remboursement du montant de la participation, si le vide grenier est maintenu par L'A.H.C.E, même si l'intéressé ne déballe pas. En cas d'annulation par L'A.H.C.E, un remboursement sera effectué.

**Article 9 :** Par leur inscription et réservation, les exposants approuvent ce présent règlement et déclarent renoncer à tout recours contre l'A.H.C.E, organisatrice de ce vide-grenier.

*A retourner avec votre règlement à l'ordre de « A.H.C.E ».*

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Mail : .....

**N° carte identité ou passeport (Obligatoire pour valider l'inscription)**

.....

Date fin validité - Département

.....

Prix emplacement de 3m sur 1.50m (max 2 par bulletin) :

12 euro x .....emplacements = .....euro

ou 10 euro si adhérent AHCE

Règlement :  chèque  espèces

J'atteste que je n'ai pas participé(e) à 2 autres ventes (vide-greniers) au cours de l'année civile (obligation légale)

J'ai bien pris connaissance du règlement du vide grenier 2025 et je m'y conformerais (article 9)

Date : - 2025

signature :

Emplacement :	<b>A.H.C.E.</b>
Date :	20, av Henri Wallon 38130 Echirolles
Signature :	mail : <a href="mailto:secretariat@ahce-commanderie.fr">secretariat@ahce-commanderie.fr</a> Site : <a href="http://www.ahce-commanderie.fr">www.ahce-commanderie.fr</a>
	Permanences les vendredis de 17h à 19h et samedis de 11h à 12h, dans la limite des places